



## **Nous avons besoin de nos crêtes et nous les protégeons**

Claude Roulet, président

Déjà en 1963, nos concitoyens furent secoués par une vive émotion lorsque l'armée acheta le grand domaine des Pradières couvrant plus de 10 km de crêtes, pour un faire une place de tir. On connaît la suite : une mobilisation citoyenne, des protestations, une initiative cantonale, pour déboucher en 1966 sur un Décret de protection des crêtes, auxquelles on a ajouté les rives du lac. (Adopté par les 89% des votants). Pour finir, ce sont plus de 3000 citoyens qui se sont réunis au sommet du Mont Racine pour que l'armée respecte les lieux. Le décret était une première suisse : pour la première fois un canton se dotait d'une loi pour la protection de son paysage et de sa nature.

Depuis 66, le décret impose donc une protection intégrale, qui interdit toute nouvelle construction, toute modification dans la zone. Les crêtes neuchâteloises étaient si bien protégées, qu'on n'a pas jugé nécessaire d'en faire plus, au moment où s'est posée la question, dans toute la Suisse, du classement à l'Inventaire fédéral du patrimoine (IFP).

Aujourd'hui, on se propose de surplomber les sapins (30 m pour les plus grands), par des mâts de près de 200 m de haut, pour des hélices qui ont comme seule avantage de brasser beaucoup d'argent à défaut de produire beaucoup d'électricité. Il est évident que le projet est disproportionné par rapport au résultat escompté.

### **Le sacrifice inutile**

Nous ne voulons pas d'un sacrifice que d'aucuns, spécialistes pour la plupart, annoncent déjà comme inutiles. Assurément, puisque les 59 éoliennes projetées sur nos crêtes permettront tout au plus de couvrir 6 mois d'augmentation de la consommation d'énergie électrique en Suisse.

Ces crêtes, nous les vivons avec des émotions particulières et nous les défendons avec nos tripes. Elles constituent une ligne de partage du canton, elles représentent symboliquement un lien imaginaire entre le Haut et le Bas, un lieu de rassemblement de tous Neuchâtelois, toutes couches sociales confondues, dans une même émotion esthétique et identitaire. C'est aussi un lieu de loisir pour un public de plus en plus nombreux, marcheurs et skieurs. Dans un rapport monumental paru en 2005, l'ONU déclarait « *L'émotion esthétique accordée par la nature est aussi vitale que l'eau, la nourriture ou le pétrole* ».

Les crêtes sont un lieu très sensible qui reste fragile si l'on veut maintenir la richesse de sa biodiversité : c'est le dernier bastion pour toute une faune qui s'y est réfugiée, fuyant les zones plus basses qui s'urbanisent. Que dire des nuisances indirectes indissociables des éoliennes ? Nouvelles routes d'accès (5 mètres de large), véritables autoroutes à tracteurs et à concasseuses, portes ouvertes aux pâturages aplanis et engraisés, donc à la disparition de la flore rare de nos montagnes, etc.

## **Au nom de l'écologie ?**

Aujourd'hui nous sommes devant un paradoxe : les Partis verts, ceux-là même qui prétendent défendre notre patrimoine naturel et qui portent l'étendard de l'écologie, en deviennent les fossoyeurs en soutenant le démantèlement du décret de 66 et l'installation de 59 éoliennes géantes réparties sur 35 km des 50 km de crêtes neuchâteloises. Il s'agit en plus de l'introduction d'une loi dictatoriale, qui ne permettra aucune opposition de la part des citoyens soucieux de leur patrimoine et de leur environnement.

Bien qu'aucune éolienne ne soit prévue sur le périmètre du Mont-Racine, pour nous la protection des crêtes concerne leur ensemble et nous voulons pouvoir nous exprimer pour chacun des sites en fonction de l'évolution de la situation.

**C'est pourquoi notre association soutiendra l'initiative « Avenir des crêtes : au peuple de décider et s'opposera au contreprojet du Conseil d'Etat.**